

Préavis municipal n° 04/2022

Budget communal – Année 2023

Rapport de la Commission des finances

Au Conseil général, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, la Commission des finances composée de MM. BONNY Alexandre, BONNY Jean-Luc, DURUZ Olivier, GUT-LACÔTE Marcel et LÜTHI Roland s'est réunie afin d'examiner le présent préavis. Elle a également rencontré la Municipalité accompagnée de son boursier M. ROTZETTER. Elle tient ici à les remercier pour la qualité de leur travail, la précision des réponses données à nos nombreuses questions et la rigueur employée à la bonne gestion de notre commune.

Comme chaque année, les Municipalités du Canton fixent leur taux d'imposition fin octobre puis préparent leur budget pour l'année à venir, un budget de fonctionnement conformément aux lois en vigueur. Selon ces lois, la Municipalité doit requérir l'autorisation du Conseil général pour engager des dépenses supplémentaires ou complément au budget sous réserve de la compétence d'engager jusqu'à CHF 30'000.- par cas pour les dépenses imprévisibles et exceptionnelles. C'est dans ce contexte que s'insère le préavis n°04/2022.

Dans le document *Infos budget 2023* joint au budget lui-même, vous avez déjà pu lire les explications concernant plusieurs points dudit budget. Nous tenons à faire en plus les commentaires suivants :

102.300.4

Le projet du nouveau règlement du personnel est en cours de finalisation. Un préavis sera présenté au Conseil général dans le courant de l'année prochaine. Concernant les prévisions des salaires pour 2023 celles-ci sont faites selon les décisions de la Municipalité. Pour 2024 les salaires seront basés sur la grille salariale du nouveau règlement.

160.317.0

Nous sommes heureux de constater un retour à la normale après deux ans de pandémie et les inondations de 2021 avec une fête nationale normale.

160.318.5

Le montant de CHF 22'000.- représente l'entier de l'offre jusqu'à la mise à l'enquête du projet. Actuellement la commune a dépensé CHF 5'600.- pour la mise en œuvre de l'étude, la présentation à la population, le workshop, les audits sur place et le rapport final à la Municipalité. Cette dernière doit maintenant réfléchir à la suite à donner à ce projet. Le montant de CHF 10'000.- est un montant préventif dans le cas où un complément d'étude s'avérerait nécessaire. Dans tous les cas, si des travaux importants devaient se faire, un préavis sera déposé au courant de l'année 2023.

220.422.1

Le montant de CHF 8'800.- représente les dividendes des actions de la Romande Energie pour CHF 2'800.- et CHF 6'000.- pour les dividendes des Terrasses du Lac SA. En 2022, ces dernières ont payé un dividende de 5%, soit CHF 20'000.-

310.318.5

Ce poste du budget ne concerne pas le PACom mais les futurs travaux d'adoption du nouveau plan partiel d'affectation entre village et port. Le PPA actuel devra en effet être mis à jour et adapté en fonction du PACom tel qu'il sera approuvé durant l'année 2023. D'autre part, notre PPA actuel, approuvé en 1988 et 1990, est obsolète.

Les travaux du PACom ne sont pas financés par le budget de fonctionnement mais par des crédits d'investissement, sur préavis présentés au Conseil général. Un nouveau préavis sera déposé pour la phase à compter de la mise à l'enquête publique pour les dépenses à venir, ces dépenses sont en partie subventionnées par le canton.

84

Ce poste a été créé pour les études en rapport avec l'énergie. Sans projet concret actuellement, il est « symbolique » et permettrait d'activer une commission pour tout projet énergétique dans un proche futur.

En ce qui concerne les généralités...

L'augmentation des intérêts passif est due à plusieurs emprunts qui sont arrivés à échéance en automne 2022 et d'autres seront à échéance en 2023. Les taux ont fortement augmenté depuis cet été. Par conséquent, ceci a été pris en compte pour les renouvellements des emprunts 2023 avec un taux estimé selon les taux actuels.

Concernant le plan des dépenses d'investissements nets projetés pour 2023, la Municipalité souhaite présenter un préavis concernant le projet de réaffectation de la place de skater et de la déchetterie, ainsi qu'un préavis pour le renouvellement des installations du parking.

En ce qui concerne le camping, la Municipalité prévoit de déposer un préavis portant sur le remplacement de la couverture du bâtiment abritant les sanitaires, actuellement en Eternit d'origine, avec pose de panneaux solaires.

Pour le tableau comparatif 2017 à 2023, l'augmentation régulière des charges est devenue la norme... et il va falloir s'y habituer !

En effet, hormis les amortissements obligatoires, les chiffres présentés découlent directement du canton (péréquation, facture sociale, police, ...) et d'associations intercommunales (ASIPE, ...) pour lesquels la Municipalité n'a aucune marge de manœuvre, ni pouvoir.

On ne peut que constater l'augmentation de ces charges, sachant de plus que les perspectives d'avenir ne sont guère réjouissantes !

Au vu de ce qui précède, La Commission des finances vous demande, à l'unanimité, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter le préavis n° 04/2022 tel que présenté.

Chevroux, le 12 décembre 2022

Pour la Commission des finances, A. Bonny, rapporteur

La Commission :



BONNY Alexandre



BONNY Jean-Luc



DURUZ Olivier



GUT-LACÔTE Marcel



LÜTHI Roland